

**Fondation de l'Association des
transports du Canada**
États financiers
au 31 décembre 2024

Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 4
États financiers	
Résultats	5
Évolution de l'actif net	6
Flux de trésorerie	7
Situation financière	8
Notes complémentaires	9 - 13

Rapport de l'auditeur indépendant

**Raymond Chabot
Grant Thornton S.E.N.C.R.L.**
City Park Place, bureau 200
1900, promenade City Park
Ottawa (Ontario)
K1J 1A3

T 613 236-2211

Aux administrateurs de la
Fondation de l'Association des transports du Canada

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la Fondation de l'Association des transports du Canada (ci-après « la fondation »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2024 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences possibles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » du présent rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la fondation au 31 décembre 2024 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme c'est le cas dans de nombreux organismes sans but lucratif, la fondation tire des apports de dons de particuliers dont il n'est pas possible de vérifier l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre vérification de ces apports s'est limitée aux montants inscrits dans les comptes de la fondation et nous n'avons pas pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux montants des apports de dons de particuliers, de l'excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges et des flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement pour les exercices terminés les 31 décembre 2024 et 2023, de l'actif à court terme aux 31 décembre 2024 et 2023 et de l'actif net aux 1er janvier 2024 et 2023 et aux 31 décembre 2024 et 2023. Nous avons exprimé par conséquent une opinion avec réserve sur les états financiers pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023, en raison des incidences possibles de cette limitation de l'étendue des travaux.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la fondation conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserve.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la fondation ou de cesser son activité, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la fondation.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la fondation;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la fondation à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C. R. L.

Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés

Ottawa, Canada
Le 20 juin 2025

Fondation de l'Association des transports du Canada

Résultats

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024

	2024						2023
	Fonds de dotation	Fonds de capital à long terme	Fonds de mentorat	Fonds TRAC	Fonds de bourses	Fonds général	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Produits							
Dons (note 3)				5 000	53 225	47 402	105 627
Apports généraux (note 7)						10 000	10 000
Contributions - Transport Canada						22 000	22 000
Produits nets de placements		4 305				8 793	12 917
	-	4 305	-	5 000	53 225	88 195	150 725
Charges							
Services administratifs (note 7)						12 473	12 473
Honoraires						23 075	23 075
Assurances						1 946	1 981
Réunions						2 546	2 930
Autres charges de programmes				11 444			6 984
Fournitures et frais de bureau						739	558
Honoraires professionnels						6 003	5 119
Consulting						31 052	
Promotion/marketing							440
Bourses					53 225	30 000	100 725
Déplacements						4 452	1 770
	-	-	-	11 444	53 225	112 286	176 955
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	-	4 305	-	(6 444)	-	(24 091)	9 212

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Fondation de l'Association des transports du Canada

Évolution de l'actif net

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024

	2024					2023	
	Fonds de dotation	Fonds de capital à long terme	Fonds de mentorat	Fonds TRAC	Fonds général	Total	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au début	102 845	91 785	12 940	4 287	85 905	297 762	288 550
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges		4 305		(6 444)	(24 091)	(26 230)	9 212
Solde à la fin	102 845	96 090	12 940	(2 157)	61 814	271 532	297 762

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Fondation de l'Association des transports du Canada

Flux de trésorerie

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(26 230)	9 212
Éléments hors caisse		
Variation nette d'éléments du fonds de roulement		
Comptes clients et autres créances	(2 858)	(8 230)
Comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement	<u>3 052</u>	<u>314</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	<u>(26 036)</u>	<u>1 296</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Placements	(207 171)	(105 371)
Cession de placements	<u>219 607</u>	<u>96 919</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	<u>12 436</u>	<u>(8 452)</u>
Diminution nette de l'encaisse	(13 600)	(7 156)
Encaisse au début	<u>24 865</u>	<u>32 021</u>
Encaisse à la fin	<u><u>11 265</u></u>	<u><u>24 865</u></u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Fondation de l'Association des transports du Canada
Situation financière
au 31 décembre 2024

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
	\$	\$
ACTIF		
Court terme		
Encaisse	11 265	24 865
Comptes clients et autres créances (note 4)	14 828	11 970
Placements (note 5)	<u>120 396</u>	<u>85 905</u>
	146 489	122 740
Long terme		
Placements (note 5)	<u>160 635</u>	<u>207 562</u>
	<u>307 124</u>	<u>330 302</u>
PASSIF		
Court terme		
Comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionn	8 092	5 040
Produits reportés (note 6)	<u>27 500</u>	<u>27 500</u>
	<u>35 592</u>	<u>32 540</u>
ACTIF NET		
Grevé d'affectations externes		
Fonds de dotation	102 845	102 845
Grevé d'affectations internes		
Fonds de capital à long terme	96 090	91 785
Fonds de mentorat	12 940	12 940
Fonds TRAC	(2 157)	4 287
Non grevé d'affectations - Fonds général	<u>61 814</u>	<u>85 905</u>
	<u>271 532</u>	<u>297 762</u>
	<u>307 124</u>	<u>330 302</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil,

Administrateur

Administrateur

Fondation de l'Association des transports du Canada

Notes complémentaires

au 31 décembre 2024

1 - STATUTS ET OBJECTIF DE LA FONDATION

La Fondation de l'Association des transports du Canada est un organisme sans but lucratif constitué le 21 mars 2003 sans capital-actions en vertu de la partie II de la Loi sur les Corporations canadiennes. Elle a également reçu son certification de prorogation, livré le 21 décembre 2012 selon la Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif, ainsi que la confirmation de son statut d'organisme de bienfaisance enregistré de l'Agence de revenu du Canada le 14 janvier 2013. La fondation est exonérée de l'impôt sur le revenu.

Le mandat de la fondation est de répondre aux besoins clés de l'industrie canadienne des transports en recherche et formation en instaurant un programme de bourses pour les individus inscrits aux universités, collèges et écoles de métiers, en soutenant financièrement des chaires en transport dans les établissements d'enseignement canadiens, en offrant aux établissements d'enseignements canadiens le financement nécessaire à la recherche et au développement liés aux transports et en établissant un programme de stages.

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Base de présentation

Les états financiers de la fondation sont établis selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Estimations comptables

Pour dresser les états financiers, la direction de la fondation doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que la fondation pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Comptabilité par fonds

Fonds de dotation

Les dons au Fonds de dotation sont grevés d'affectations externes et doivent être maintenus en permanence afin d'accumuler les produits de placements pour soutenir les programmes de la fondation.

Fonds de capital à long terme

Le Fonds de capital à long terme est grevé d'affectations internes afin d'accumuler le capital pour soutenir les programmes et opérations futures de la fondation.

Fonds de mentorat

Le Fonds de mentorat est grevé d'affectation internes. L'objectif premier des activités de mentorat de la fondation consiste à encourager les jeunes étudiants à s'inscrire aux programmes de sciences et génie liés aux transports.

Fondation de l'Association des transports du Canada

Notes complémentaires

au 31 décembre 2024

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Fonds TRAC

Le programme TRAC a pour objectif de promouvoir l'industrie du transport dans les écoles. Le programme TRAC est un ensemble de modules d'enseignement développés à l'origine aux États-Unis par l'AASHTO pour être adaptés aux besoins des professeurs de sciences oeuvrant dans les écoles publiques canadiennes.

Fonds général

Le Fonds général fait état des activités journalières de la fondation.

Actifs et passifs financiers

Évaluation initiale

Lors de l'évaluation initiale, les actifs et les passifs financiers de la fondation sont évalués à la juste valeur qui est, dans le cas des actifs financiers ou des passifs financiers qui seront évalués au coût après amortissement, majorée ou diminuée du montant des commissions et des coûts de transaction afférents. Les autres actifs et passifs financiers de la fondation provenant d'opérations entre apparentés sont évalués au coût.

Évaluation ultérieure

À chaque date de clôture, les actifs et les passifs financiers de la fondation provenant d'opérations non conclues avec des apparentés sont évalués au coût après amortissement alors que ceux qui proviennent d'opérations entre apparentés sont évalués selon la méthode du coût (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers).

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût après amortissement ou selon la méthode du coût, la fondation détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative et si la fondation détermine qu'il y a eu, au cours de l'exercice, un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs d'un actif financier, une réduction sera alors comptabilisée à l'état des résultats à titre de moins-value. La reprise d'une moins-value comptabilisée antérieurement sur un actif financier évalué au coût après amortissement ou selon la méthode du coût est comptabilisée aux résultats au cours de l'exercice où la reprise a lieu.

Constatation des produits

Dons et contributions

La fondation applique la méthode la comptabilité par fonds affectés pour comptabiliser les dons et contributions.

Les dons et contributions affectés aux activités de fonctionnement sont constatés à titre de produits du fonds général, selon la méthode du report, au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés. Les dons et contributions affectés pour lesquels la fondation ne présente pas de fonds affecté correspondant sont constatés dans le fonds général selon la méthode du report. Tous les autres apports affectés sont constatés à titre de produits du fonds affecté approprié.

Les dons et contributions non affectés sont constatés à titre de produits du fonds général lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré.

Fondation de l'Association des transports du Canada

Notes complémentaires

au 31 décembre 2024

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Produits nets de placements

Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de transaction et les produits qui en découlent sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Les produits nets de placements sont constitués uniquement de produits d'intérêts.

Les produits d'intérêts sont constatés en fonction du temps écoulé.

Apports reçus sous forme de fournitures et de services

La fondation a choisi de ne pas comptabiliser les apports sous forme de fournitures et de services.

3 - DONS

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
	\$	\$
Dons pour bourses d'études		
Entreprises	43 725	76 725
Organismes sans but lucratif	<u>14 500</u>	<u>14 500</u>
	58 225	91 225
Dons généraux		
Particuliers	777	
Entreprises	6 875	15 775
Organismes sans but lucratif	1 450	1 450
Gouvernements provinciaux	<u>38 300</u>	<u>11 900</u>
	47 402	29 125
	<u>105 627</u>	<u>120 350</u>

4 - COMPTES CLIENTS ET AUTRES CRÉANCES

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
	\$	\$
Comptes clients	6 600	8 000
Créances interentreprises-ATC	1 695	
Taxes à la consommation	<u>6 533</u>	<u>3 970</u>
	<u>14 828</u>	<u>11 970</u>

Fondation de l'Association des transports du Canada

Notes complémentaires

au 31 décembre 2024

5 - PLACEMENTS

	2024	2023
	\$	\$
Équitable trust CPG, portant intérêt à 4,33 %, échu le 19 août 2024		96 624
Banque ICIC CPG, portant intérêt à 5,02 %, échu le 4 novembre 2024		89 793
Banque de Montréal CPG, portant intérêt à 4,82 %, échéant le 16 mai 2024		35 026
Banque RFA du Canada CPG, portant intérêt à 4,65 % échéant le 16 mai 2025	35 152	35 114
Banque de Montréal CPG, portant intérêt à 5,55%, échéant le 15 septembre 2025	36 966	36 910
Banque haventree CPG, portant intérêt à 3.84%, échéant le 6 novembre 2025	48 278	
Banque de Montréal CPG, portant intérêt à 5%, échéant le 22 mai 2026	42 993	
BMO Trust privée CPG, portant intérêt à 4.05%, échéant le 4 septembre 2026	70 036	
Banque RFA du Canada, portant intérêt à 3.69%, échéant le 6 novembre 2026	47 606	
	<u>281 031</u>	293 467
Placements à court-terme	<u>120 396</u>	85 905
Placements	<u>160 635</u>	207 562

6 - CONTRIBUTIONS REPORTÉES

Les contributions reportées représentent des dons généraux, qui en vertu d'affectations d'origine externe, sont destinées à couvrir les charges de fonctionnement du prochain exercice.

	2024	2023
	\$	\$
Solde au début	27 500	27 500
Montant encaissé pour les prochains exercices		
Solde à la fin	<u>27 500</u>	27 500

7 - OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

La fondation et l'ATC sont des organisations sous contrôle commun. La fondation utilise aussi l'ATC pour certains supports administratifs. Un montant de 12 000 \$ (2023 - 12 000 \$) a été chargé à la fondation pour ces services. L'ATC a fait une contribution de 10 000 \$ à la fondation durant l'exercice (2023 - 10 000 \$). Ces transactions ont été comptabilisées à la valeur d'échange, qui est la valeur convenue entre les parties, à l'exclusion des instruments financiers qui en découlent.

Fondation de l'Association des transports du Canada

Notes complémentaires

au 31 décembre 2024

8 - RISQUES FINANCIERS

Risque de crédit

Les instruments financiers qui exposent potentiellement la fondation à un risque de crédit représentent principalement des comptes clients. Le risque de crédit lié aux comptes clients est généralement diversifié, puisque la fondation négocie avec un grand nombre d'établissements. La fondation fait des évaluations de crédit de la situation financière de ses clients et n'obtient généralement pas de cautionnement de leur part.

Risque de marché

Les instruments financiers de la fondation l'exposent au risque de marché, plus particulièrement au risque de taux d'intérêt lequel découle des activités d'investissement :

Risque de taux d'intérêt

La fondation est exposée au risque de taux d'intérêt relativement aux actifs financiers portant intérêt à taux fixe.

Les certificats de placement garanti portent intérêt à taux fixe et exposent donc la fondation au risque de variations de la juste valeur découlant des variations des taux d'intérêt.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité de la fondation est le risque qu'elle éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. La fondation est donc exposée au risque de liquidité relativement à l'ensemble des passifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière.